



Conseil d'administration des arts de la communauté de Saint John

Programme d'artiste en résidence

« Célébrer la diversité de la pratique artistique tout en établissant des liens significatifs »

Le Conseil d'administration des arts de la communauté de Saint John invite les artistes locaux à présenter une demande au programme d'artiste en résidence pour la saison hiver 2022-printemps 2023. Cette résidence encourage les artistes locaux à s'engager et à collaborer avec la ville tout en développant leur pratique artistique.

Les artistes de tous les médias qui résident actuellement dans la ville de Saint John sont invités à présenter leur candidature. Le programme d'artiste en résidence met l'accent sur l'engagement communautaire interactif et encourage les candidats à profiter de cette occasion pour faire progresser leur pratique.

Pour la saison hiver 2022-printemps 2023, le programme de résidence peut s'associer au parc Rockwood, au Marché de la ville de Saint John, ou d'autres espaces de la ville. Les artistes se verront offrir de l'espace dans l'un ou l'autre ou dans les deux endroits, ce qui favorisera l'utilisation du magnifique environnement naturel du parc et du cœur urbain du marché.

DÉTAILS DU PROGRAMME

- Le programme acceptera un artiste émergent ou en milieu de carrière. Les étudiants ne sont pas admissibles.
- Les participants doivent être des résidents de la ville de Saint John.
- Ce programme est offert deux fois par année, avec des appels de soumissions pour les saisons été-automne et hiver-printemps.
- Les artistes sélectionnés peuvent choisir d'un petit espace pour conserver les fournitures au Centre d'interprétation ou au Marché de la ville pendant toute la durée du programme.
- Les artistes sélectionnés peuvent demander des coûts d'aide à l'approvisionnement matériel jusqu'à concurrence de 500 \$.
- Une participation au Marché de la ville de Saint John et au parc Rockwood.
- Les participants devront fournir une preuve de vaccination contre la COVID-19.

Avantages

- L'artiste en résidence pour la saison été-automne 2022 reçoit des honoraires de 3 500,00 \$ et jusqu'à 500,00 \$ en fournitures
- L'artiste aura accès à un petit espace pour conserver des fournitures et d'autres matériaux.
- La Ville de Saint John et le Conseil d'administration des arts de la communauté de Saint John appuieront le projet par des activités promotionnelles et l'organisation d'une réception.

- Des liens avec des collaborateurs potentiels (groupes et organismes communautaires, entreprises, organismes de services sociaux, institutions culturelles, etc.)
- Possibilité d'exposer publiquement son œuvre ou de se produire dans des espaces appartenant à la Ville.
- Possibilité de participer au Marché de la ville de Saint John, au parc Rockwood et à d'autres événements dirigés par la ville.

Obligations

L'artiste en résidence devra faire ce qui suit :

- assister aux réunions mensuelles du Conseil d'administration des arts de la communauté pendant la durée de la résidence pour des mises à jour régulières;
- documenter le processus et les activités du projet de résidence par les médias sociaux, les vidéos et d'autres moyens;
- maintenir le projet de résidence comme convenu.

Avis

Les soumissions seront examinées et l'avis sera envoyé en décembre 2022.

Tous les candidats seront informés du résultat du concours. Le jury est composé des membres du Conseil d'administration des arts de la communauté de Saint John et du personnel de la Ville de Saint John. Ils se réservent le droit de faire passer en entrevue au plus trois artistes avant l'étape finale de la sélection.

Évaluation des soumissions

Les propositions sont évaluées en fonction de la force des éléments suivants :

- le candidat est un artiste local; il doit être citoyen canadien ou résident permanent.
- la proposition de l'artiste montre un équilibre entre le développement de leur pratique, de leur collaboration et une forme d'échange significatif avec la communauté.
- l'artiste démontre un engagement envers son métier dans sa pratique;
- la force et le professionnalisme de la soumission;
- la faisabilité du programme proposé;
- la stratégie d'engagement communautaire.

Remarque : La Ville se réserve le droit de mettre fin au concours à n'importe quelle étape. Dans ce cas, des notifications appropriées seraient faites selon le besoin. Les soumissions incomplètes et/ou tardives ne seront pas prises en considération.

La Ville de Saint John encourage les artistes de divers horizons à faire parvenir leurs soumissions.